

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2889

présenté par

Mme Thevenot, Mme Babault, Mme Lakrafi, Mme Guévenoux et M. Midy

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« et aux consultations de prévention aux âges clefs, avec notamment une attention particulière aux évènements de santé des femmes tels que la ménopause ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les consultations aux âges clés de la vie afin de s'assurer qu'une attention particulière soit accordée aux évènements de santé des femmes telle que la ménopause afin de ne pas restreindre ces bilans de santé à des âges qui ne concerneraient pas les moments clés de la vie des femmes.

En effet, la ménopause est encore un tabou en France et trop souvent de nombreuses femmes la vivent isolées et sans accompagnement médical. Ainsi, il conviendrait que les femmes bénéficient d'une sensibilisation aux symptômes, traitements et bonnes pratiques associés à la survenue de la ménopause et aux perturbations physiologiques et hormonales que celle-ci engendre.